

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès
BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex
Pôle Vie Locale
Service Relations Publiques
Affaire suivie par:

Doriane VIVARD

<u>Tél.</u>: 03.21.74.87.27

doriane.vivard@mairie-heninbeaumont.fr

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Hénin-Beaumont le 0 6 MARS 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de ses festivités la municipalité d'Hénin-Beaumont organise son deuxième salon du bienêtre les 3 et 4 novembre 2018 salle Tételin, de l'Espace François MITTERRAND. Sur ce salon, 52 emplacements seront délivrés pour y accueillir une activité commerciale sauf la buvette et la restauration qui sera réservée à la municipalité.

Les 52 emplacements seront alloués de la manière suivante au tarif de 15 euros la table 1,80m:

- 13 pour la vente de cosmétiques, et produits de beauté
- 6 pour la vente de vêtements et lingerie
- 10 pour la vente de Bijoux, accessoires de mode
- 6 pour la vente de produits alimentaires
- 10 pour les thérapeutes
- 1 pour la coiffure
- 2 pour le bien être de la maison
- 1 pour la lithothérapie
- 1 Esthéticienne

Dans ce souci de qualité, d'hygiène, de respect des visiteurs, la municipalité d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature prenant en considération l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public. Pour ce faire, le dossier d'inscription sera évalué selon les critères suivants :

- 20% sur l'expérience professionnelle,
- 20% sur la provenance des produits proposés.
- 30% sur l'intérêt de la manifestation,
- 30% sur les produits proposés,

Dans ce dossier de candidature, il vous est demandé de renseigner les articles que vous souhaitez vendre, mais vous avez également la possibilité de faire des propositions d'articles qui seront appréciés par la commission de sélection.

Votre candidature sera étudiée à partir de :

- 1. L'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
- 2. Des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
- 3. De photographies significatives représentant vos articles et illustrant votre outil de vente.

Dans un souci d'harmonisation et d'attractivité, la commission de sélection des candidatures, se réserve la possibilité de refuser les candidatures qui proposeraient une duplication d'un espace de vente comportant les mêmes produits, les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Dossier complet à retourner avant le vendredi 24 août 2018 à 17h00, délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont

Mise en concurrence du domaine public

1 place Jean Jaurès

62110 HENIN BEAUMONT

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Steeve/BRIOIS

Maire d'Hénin-Beaumor Député Européen